



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Sultraspot Metal (N)

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Sultraspot Metal (N)

Numéro du produit 7874/21836

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Spotting Agent

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Christeyns NV  
Afrikalaan 182  
9000 Gent  
Belgium  
Tel: +32 9 223 38 71  
info@christeyns.be

Fabricant Cole & Wilson Ltd  
Nabbs Lane Chemical Works  
Nabbs Lane  
Slaithwaite  
Huddersfield  
HD7 5AT  
Tel: 01484 842353  
info@coleandwilson.com

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence (DE) Giftnotruf Berlin +49 30 19240 (24h erreichbar)  
(DE) Giftnotruf Berlin +49 (0)30 30686 790  
(CH) STIZ, tel. 145  
(CH) Centre suisse d'information toxicologique: +41.(0)1.251.51.51  
(AT) Vergiftungsinformationszentrale: +43 1 40 400 2222  
worldwide: <http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en>  
(FR) CENTRE ANTI-POISON France: +33 45 42 59 59 ORFILA (INRS)  
(FR) CENTRE ANTI-POISON Nancy: +33 (03) 83 26 36 36  
(FI) Myrkytystietokeskus +358 9 471 977  
(BE) Belgisch Antigifcentrum/Centre Antipoisons Belge : +32 70 245 245  
(ES) Teléfono Instituto Nacional de Toxicología: 915 620 420  
(GB) NHS 111  
(IT) Centro Antiveleni, Ospedale Niguarda Milano: +39 02 6610 1029  
(CZ) Toxikologické informační středisko, Klinika pracovního lékařství VFN a 1. LF UK, Na Bojišti 1, 120 00 Praha 2: +420 224 919 293, +420 224 915 402  
(SK) Národné toxikologické informačné centrum, Univerzitná nemocnica Bratislava, pracovisko Kramáre, Klinika pracovného lekárstva a toxikológie, Limbová 5, 833 05 Bratislava : +421 2 54 77 41 66

Numéro d'appel d'urgence national NHS Direct 111 (GB) National Poisons Information Service Tel: +44 344 892 0111 (UK) - Medical Professionals Only National Poisons Information Centre Tel: +353 (01) 809 2566 (Ireland) - Healthcare Professionals only (24 hour service)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Sultraspot Metal (N)

### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318
Dangers pour l'environnement	Non Classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Mentions de mise en garde	P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Contient	ACIDE FLUOSILICIQUE
Mentions de mise en garde supplémentaires	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).

### 2.3. Autres dangers

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<b>ACIDE OXALIQUE</b> <span style="float: right;">5-10%</span> Numéro CAS: 144-62-7                      Numéro CE: 205-634-3
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312
<b>ACIDE FLUOSILICIQUE</b> <span style="float: right;">3-5%</span> Numéro CAS: 16961-83-4                      Numéro CE: 241-034-8
<b>Classification</b> Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318

## Sultraspot Metal (N)

FLUORURE D'HYDROGÈNE		<1%
Numéro CAS: 7664-39-3	Numéro CE: 231-634-8	
<b>Classification</b> Acute Tox. 2 - H300 Acute Tox. 1 - H310 Acute Tox. 2 - H330 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Produit liquide non volatil.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Donner rapidement de grandes quantités d'eau à boire à la personne touchée pour diluer le produit chimique avalé. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
Ingestion	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
Contact cutané	Irritation cutanée.
Contact oculaire	Irritation sévère, brûlure et larmolement.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
-----------------------------	--

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
--------------------------------	---

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Fluor.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Fluor.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.
Équipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
---------------------------	---

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

## Sultraspot Metal (N)

**Précautions pour la protection de l'environnement** Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Eviter tout déversement. Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Eviter le gel. Conserver le récipient bien fermé.

**Classe de stockage** Stockage de produits chimiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### ACIDE OXALIQUE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 1 1 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 2

#### ACIDE FLUOSILICIQUE

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 2.5 mg/m<sup>3</sup>

#### FLUORURE D'HYDROGÈNE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 3 ppm 2.5 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



**Contrôles techniques appropriés** Aucune ventilation particulière requise.

**Protection des yeux/du visage** Safety glasses with side-shields (EN 166).

**Protection des mains** Chemical resistant PVC/Nitrilrubber gloves (to European standard EN 374 or equivalent). Thickness: 0,4 mm. Penetration time: >480 min (level 6). The selection of specific gloves for a specific application and time of use in a working area, should also take into account other factors on the working space, such as (but not limited to): other chemicals that are possibly used, physical requirements (protection against cutting/drilling, skill, thermal protection), and the instructions/specification of the supplier of gloves.

**Autre protection de la peau et du corps** Wear suitable protective clothing (EN14605). Long sleeved protective clothing

## Sultraspot Metal (N)

Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
Protection respiratoire	Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.

#### 9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
---------------------	--------------

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants. Réducteurs.
------------	---

#### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Pas de risques particuliers de stabilité.
--------------------	---

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.
--------------------------------------	--

#### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter le gel.
---------------------	----------------

#### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants. Réducteurs.
------------------------	-----------------------

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Silicium. Fluor.
-------------------------------------	--

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg)	10 000,0
-------------------	----------

##### Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg)	22 000,0
---------------------	----------

Inhalation	Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
------------	--

Ingestion	L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.
-----------	--

Contact cutané	Irritant pour la peau.
----------------	------------------------

Contact oculaire	Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.
------------------	---

Dangers chroniques et aigus pour la santé	Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Dermate légère, éruption cutanée allergique.
---	---

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## Sultraspot Metal (N)

Écotoxicité	Faible toxicité aigüe pour les organismes aquatiques.
12.1. Toxicité	
Toxicité	Pas considéré toxique pour les poissons.
12.2. Persistance et dégradabilité	
Persistance et dégradabilité	Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	
Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.
12.4. Mobilité dans le sol	
Mobilité	Le produit n'est pas volatile.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Résultats des évaluations PBT et vPvB	Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.
12.6. Autres effets néfastes	
Autres effets néfastes	Aucun connu.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets	
Méthodes de traitement des déchets	Dispose of in accordance with Local Authority Regulations
EURAL Code	

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU	
Non applicable.	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Non applicable.	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Étiquettes de transport	Aucun marquage transport nécessaire.
14.4. Groupe d'emballage	
Non applicable.	
14.5. Dangers pour l'environnement	
Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin	Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Non applicable.	
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## Sultraspot Metal (N)

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision	Revision is due to additional PPE advice
Date de révision	22/05/2019
Révision	9
Remplace la date	13/02/2019
Numéro de FDS	7874/21836
Mentions de danger dans leur intégralité	H300 Mortel en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H330 Mortel par inhalation.